

TAXE D'APPRENTISSAGE

Formulaire de versement de la fraction du 13 %

(à retourner à l'équipe Relations Entreprises avant le 31 mai 2021)



Responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise

Raison sociale SIRET

Adresse CP / Ville

NOM / Prénom

Tél. Mob.

Courriel

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM Ville

Tél.

Versez le solde (13 %) au Point A de la CCI HAUTE-LOIRE à l'adresse suivante :

POINT A - CCI HAUTE-LOIRE

16 BD Président Bertrand BP 30127 43004 LE PUY EN VELAY CEDEX

Masse Salariale 2020 (1) € X 0.68% = € X 13% = €

(1) Base de calcul (assiette) est la même que celles des cotisations de sécurité sociale (montant des salaires annuels versés).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Philippe ALIROL – p.alirol@hauteloire.cci.fr – T 04 71 09 90 09

Règlement par Chèque Virement Espèces

À l'ordre de : CCI HAUTE LOIRE
SOCIETE GENERALE
Saint Etienne Mairie

IBAN : FR76 3000 3018 4000 0372 9339 206

Montant : €

Règlement avant le 31 mai 2021

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage : 0,68% de la masse salariale

Le calcul du montant global à verser reste le même.

OPCO
OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES

87%
POUR
L'APPRENTISSAGE
À VERSER À L'OPCO

87
%

100
%

13
%

ÉTABLISSEMENT

13% = LE SOLDE
À VERSER
À L'ÉTABLISSEMENT